

url : <http://ugtg.org/spip.php?article1665>

Communiqué du Clcr : Soutien et dénonciation de la répression syndicale à l'encontre des Militants et Dirigeants de l'UGTG

Date de parution : 29 novembre 1999

- Actualité -

Date de mise en ligne : mardi 6 décembre 2011

Mis à jour le : mardi 6 décembre 2011

UGTG.org

- COMMUNIQUÉ -

Halte à la répression antisyndicale en Guadeloupe !

Abandon des poursuites contre Charly Lendo et tous les syndicalistes !

Abrogation des décisions d'arrestation de Raymond Gauthier !

Depuis janvier 2011, le Cidc s'est adressé à trois reprises au Garde des Sceaux, afin d'attirer son attention sur le nombre stupéfiant de syndicalistes convoqués devant les juges d'instruction. La centrale syndicale Union générale des travailleurs de Guadeloupe (UGTG) se trouve au centre de ces attaques. Cette centrale (au demeurant la première de l'île) ainsi que ses dirigeants et militants, font l'objet d'une répression systématique.

En dépit de nos démarches, le ministre de la Justice n'a pas cru bon pour le moment de donner suite à notre demande de rendez-vous pourtant appuyée par de nombreux syndicalistes inquiets de la tournure que prennent les événements.

En effet, à l'issue de la grande grève générale de 44 jours en 2009 qui a soulevé les travailleurs, la population et leurs organisations, une répression tendant à criminaliser l'activité syndicale s'est développée : elle prend, notamment, la forme de procès à répression orchestrés par le gouvernement français. Pas un mot ne passe sans que des responsables, des militants de l'UGTG ne soient traînés devant les tribunaux accusés de faits aussi graves que mensongers.

Ainsi, nous apprenons que la Cour de cassation a confirmé la condamnation de Raymond Gauthier, ancien secrétaire général de l'UGTG à trois mois de prison ferme pour de prétendues dégradations de véhicule. Le jeudi 24 novembre 2011, c'est Charly Lendo, secrétaire général adjoint de l'UGTG qui est convoqué au Tribunal de Grande instance de Pointe-à-Pitre. La justice veut le rendre responsable de la mort accidentelle d'un jeune motard à Saint-François en février 2009.

Notons que 21 travailleurs et militants de l'UGTG ont comparu devant les juges d'instruction pour le seul mois de novembre 2011. Cette avalanche a pour principal objet de tenter de mettre à genou le mouvement syndical et notamment l'UGTG, d'intimider et de terroriser les militants et, au-delà, d'étouffer les revendications des travailleurs et de la population. Cela au mépris du droit syndical, des conventions de l'OIT pourtant signées par le gouvernement français, au mépris également du respect de la signature par le représentant de l'Etat des accords Bino, ratifiés en février-mars 2009.

Le Cidc attire l'attention du mouvement syndical sur la gravité de la situation en Guadeloupe. Le Cidc s'adresse à nouveau au ministre de la Justice pour exiger la levée des poursuites contre Charly Lendo et tous les syndicalistes et l'abrogation des décisions prises à l'encontre de Raymond Gauthier.

Pour le bureau,

Hélène Rubinstein-Carrera, avocate honoraire

Gérard Bauvert, secrétaire du Ciscr